

SYNDICAT MIXTE GRAND SITE CITÉ DE CARCASSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS - SÉANCE DU 15 JUIN 2026

OBJET : RECRUTEMENT D'UN.E CHARGÉ.E DE COMMUNICATION ET MÉDIATION EN CONTRAT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ (FINANCEMENT ÉTAT 2026)

L'an Deux Mille vingt-six, le lundi quinze juin à dix heures, le Comité syndical du Syndicat Mixte Grand Site Cité de Carcassonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel de Ville de Carcassonne - salle Jean Cau, sous la Présidence de **Monsieur Christophe BARTHÈS**.

Étaient PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Régis BANQUET, Hervé BARO, Christophe BARTHÈS, Roland COMBETTES, Maria CONQUET, Alain COSTE, Franck DOUCET, Christian MAGRO, Barbara ORTA, Tamara RIVEL, Christophe ROBERT, Jean-Marc SARRAUTE, Virginie THOMAS, Aurélien TURCHETTO, Sylvie VILAS

Étaient EXCUSÉS : Mesdames et Messieurs Laurent ALBERTI (suppléé par Christophe ROBERT), Didier ALDEBERT, Magali ARNAUD (suppléée par Christian MAGRO), Benjamin ASSIÉ, Catherine BOSSIS, Alexandre DUMONT (suppléé par Virginie THOMAS), Marie LAVANDIER, Adeline RABATÉ, Pascal VALLIÈRE (suppléé par Roland COMBETTES)

Benjamin ASSIÉ donne pouvoir à Alain COSTE
Catherine BOSSIS donne pouvoir à Sylvie VILAS
Marie LAVANDIER donne pouvoir à Franck DOUCET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Maria CONQUET

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L313-1 à L332-8 ;

VU le tableau des emplois et des effectifs du Syndicat Mixte au 1^{er} janvier 2026 ;

VU l'arrêté du préfet de Région Occitanie du 4 mai 2026 attribuant au Syndicat Mixte une aide financière de l'État d'un montant de 60 000€ dans le cadre du soutien en ingénierie aux démarches Grands Sites de France ;

M. le président rappelle au Comité syndical que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Compte tenu de la nécessité de renforcer l'équipe du Syndicat Mixte dans ses compétences communication et médiation pour réaliser le programme 2026 et préparer celui de 2027, il convient de recruter un.e Chargé.e de communication et médiation.

Le Président propose à l'assemblée :

- Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 4 mois allant du 01/09/2026 au 31/12/2026 inclus.
- Cet agent assurera des fonctions de Chargé de communication et médiation à temps non complet soit 80%
- La rémunération de l'agent sera fixée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.
- Le Président est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026 de la collectivité. Ils sont pourvus de manière annuelle mais non reconductible dans le cadre de crédits d'Etat du Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires à hauteur de 60 000 €.

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir approuver le recrutement d'un.e Chargé.e de communication et médiation pour le Syndicat Mixte.

Le Comité syndical après avoir entendu et validé l'exposé de Monsieur le Président,
Décide à l'**UNANIMITÉ** :

- **DE RECRUTER** un.e Chargé.e de communication et médiation dans les dispositions indiquées ci-dessus
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : **29 JUIN 2026**

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Christophe BARTHÈS

Publication par affichage le : **29 JUIN 2026**

Le Président,
Christophe BARTHÈS



M. Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).